

Province de Québec
MRC de Drummond
Conseil des maires de la MRC de Drummond

Procès-verbal et rapport de la séance ordinaire du conseil des maires de la Municipalité régionale de comté de Drummond tenue à Drummondville, en la salle de conseil de la MRC, 436 rue Lindsay, le **mercredi 6 mars 2013** à 19 h 30, le tout conformément aux dispositions du Code municipal, au règlement # 287 et à ses amendements.

SONT PRÉSENTS MESDAMES ET MESSIEURS :

Francine Ruest Jutras	mairesse de Drummondville
Michel Noël	maire de Durham-Sud
Jean Parenteau	maire de L'Avenir
Claude Bahl	maire de Lefebvre
Michel Bourgeois	maire de N-D-du-Bon-Conseil, Paroisse
Yvon Lampron	maire de N-D-du-Bon-Conseil, Village
Félicien Cardin	maire de Saint-Bonaventure
Daniel Lafond	maire de Saint-Cyrille-de-Wendover
Jean-Guy Hébert	maire de Sainte-Brigitte-des-Saults
Marie-Andrée Auger	mairesse de Saint-Edmond-de-Grantham
Gilles Watier	maire de Saint-Eugène
Joëlle Cardonne	mairesse de Saint-Félix-de-Kingsey
Jean-Pierre Vallée	maire de Saint-Guillaume
Claude Lapolice	représentant de Saint-Guillaume
Suzanne Pinard Lebeau	mairesse de Saint-Lucien
Réjean Rodier	maire de Saint-Majorique-de-Grantham
Benoit Bourque	maire de Saint-Pie-de-Guire
Carole Côté	mairesse de Wickham

ceux-ci formant quorum et siégeant sous la présidence de monsieur Jean-Pierre Vallée, préfet.

EST ABSENT MONSIEUR :

Yvon Nault	maire de Saint-Germain-de-Grantham
------------	------------------------------------

ORDRE DU JOUR mrc10245/13

Il est, sur proposition de M. Félicien Cardin, appuyé par M. Claude Bahl, unanimement résolu par le conseil de la MRC de Drummond d'adopter l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté et rédigé.

ADOPTÉ

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU 6 FÉVRIER 2013**

mrc10246/13

Il est, sur proposition de Mme Suzanne Pinard Lebeau, appuyé par M. Michel Bourgeois, unanimement résolu par le conseil de la MRC de Drummond d'adopter et signer tel que présenté et rédigé, le procès-verbal de la séance ordinaire de ce conseil du 6 février dernier.

ADOPTÉ

FINANCES

A) RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL SUR LES DÉPENSES

Conformément au règlement MRC-65, le directeur général transmet un rapport détaillé des dépenses autorisées pour le mois de février 2013.

FÉVRIER 2013

Factures incompressibles acquittées	443 634,19 \$
Factures approuvées	16 451,69 \$
Rémunérations	6 583,38 \$
Allocations de dépenses	3 291,69 \$
Remboursement des dépenses	50,80 \$

B) ASSOCIATION DES DIRECTEURS GÉNÉRAUX DES
MRC DU QUÉBEC (ADGMRCQ)

B.1) Renouvellement d'adhésion

mrc10247/13

ATTENDU QUE l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec (ADGMRCQ) transmet la demande de renouvellement de la cotisation pour l'année 2013;

ATTENDU les discussions des membres du conseil de la MRC à ce sujet;

Il est, sur proposition de M. Benoit Bourque, appuyé par Mme Suzanne Pinard Lebeau, unanimement résolu par le conseil de la MRC de Drummond d'adhérer à l'ADGMRCQ pour l'année 2013 en acquittant la cotisation au montant de 500,14 \$ taxes incluses.

ADOPTÉ

B.2) Colloque printemps 2013

mrc10248/13

ATTENDU l'invitation de l'Association des directeurs généraux des **MRC** du Québec (ADGMRCQ) à assister à son **Colloque Printemps 2013**, les 24, 25 et 26 avril prochain, à Valleyfield;

ATTENDU l'importance des informations transmises aux directeurs généraux des MRC lors de ce type de colloque;

ATTENDU les discussions des membres du conseil de la MRC à ce sujet;

Il est, sur proposition de M. Jean-Guy Hébert, appuyé par Mme Joëlle Cardonne, unanimement résolu par le conseil de la MRC de Drummond d'autoriser le directeur général à s'inscrire et à assister au **Colloque Printemps 2013** de l'ADGMRCQ, qui se tiendra les 24, 25 et 26 avril prochain, à Valleyfield; étant entendu que la MRC assumera tous les frais inhérents à la participation du directeur général audit colloque, incluant les frais d'inscription de 350 \$, taxes comprises.

ADOPTÉ**C) ORDRE DES URBANISTES DU QUÉBEC****Renouvellement de cotisation**

mrc10249/13

ATTENDU QUE l'Ordre des Urbanistes du Québec transmet la demande de renouvellement de la cotisation de M. Jean-Philippe Langlois, aménagiste adjoint et membre en règle dudit Ordre;

ATTENDU QUE les coûts d'inscription au Tableau 2013-2014 de l'Ordre des urbanistes du Québec sont de 638,82 \$ taxes incluses;

ATTENDU QUE la MRC de Drummond paye déjà ce type de cotisation lorsque la chose est directement en lien avec ses activités et les compétences requises de l'employé;

ATTENDU les discussions des membres du conseil de la MRC à ce sujet;

Il est, sur proposition de M. Michel Noël, appuyé par M. Daniel Lafond, unanimement résolu par le conseil de la MRC de Drummond d'autoriser le paiement d'une somme de 638,82 \$, incluant les taxes, à l'Ordre des urbanistes du Québec, pour l'inscription de M. Jean-Philippe Langlois au tableau de cet ordre professionnel pour 2013–2014.

ADOPTÉ**AMÉNAGEMENT**

A) RAPPORT DU PRÉSIDENT DU COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE (CCA)

Prenant la parole M. Félicien Cardin, président du comité consultatif agricole (CCA), informe ses collègues du conseil des sujets abordés lors de la réunion du 27 février dernier de son comité, à savoir :

- Vérification de la conformité de projets de règlements
- Avis sur un second projet de règlement (Saint-Eugène)

Tous les projets suivants étaient conformes aux orientations du schéma d'aménagement et du document complémentaire ainsi qu'aux orientations gouvernementales relatives à la protection du territoire et des activités agricoles :

- Règlement no 417, Saint-Eugène (obliger l'obtention d'un certificat d'autorisation pour stationner un véhicule récréatif dans la zone C2 camping)
- Règlement no 2013-032, Saint-Lucien (augmenter les amendes concernant les infractions à des règlements d'urbanisme)
- Règlement no 2013-033, Saint-Lucien (permettre l'implantation de certaines constructions accessoires dans une cour donnant sur une rue)

Avis sur un projet de règlement d'urbanisme

Municipalité de Saint-Eugène

Second projet de règlement no 415 (terrain camping) mrc10250/13

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Eugène a transmis le second projet de règlement # 415 concernant l'ajout de normes encadrant la villégiature qui serait autorisée dans la zone commerciale C2 où un terrain de camping est actuellement en exploitation;

ATTENDU QUE le premier projet de ce règlement avait été jugé non conforme par la MRC en octobre dernier, en raison principalement de la transformation d'un terrain de camping en une zone résidentielle saisonnière;

ATTENDU QUE la MRC s'était montrée favorable à modifier son schéma d'aménagement pour permettre ce type de transformation;

ATTENDU QUE la MRC a adopté un projet de modification du schéma d'aménagement à cet effet, en décembre 2012, intégrant les conditions à respecter pour créer une zone de villégiature à partir d'un terrain de camping;

ATTENDU QUE l'adoption de cette modification au schéma est prévue ce soir;

ATTENDU les discussions des membres du conseil de la MRC à ce sujet;

Il est, sur proposition de M. Yvon Lampron, appuyé par Mme Carole Côté, unanimement résolu par le conseil de la MRC de Drummond d'informer la Municipalité de Saint-Eugène qu'elle doit attendre que la modification au schéma d'aménagement concernant la transformation de terrains de camping en zones de villégiature, soit entrée en vigueur avant d'adopter tout règlement en ce sens. Pour assurer sa conformité, le règlement que la municipalité entend adopter, devra comprendre tous les éléments contenus dans la modification au schéma d'aménagement qui auront été approuvés par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

ADOPTÉ

B) APPROBATION DE MODIFICATIONS À
UN RÈGLEMENT DE PLAN D'URBANISME

Sainte-Brigitte-des-Saults

Règlement no 383/2012

mrc10251/13

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults a transmis pour approbation son règlement no 383/2012 amendant le règlement de plan d'urbanisme no 331-07;

ATTENDU QUE cette modification a pour objet de remplacer l'affectation résidentielle H3 par les affectations résidentielles H1 et H2;

ATTENDU les explications de l'aménagiste, M. Lucien Lampron quant à ce dossier;

ATTENDU les discussions des membres du conseil de la MRC à ce sujet;

Il est, sur proposition de Mme Francine Ruest Jutras, appuyé par M. Jean Parenteau, unanimement résolu par le conseil de la MRC de Drummond

1. d'approuver, conformément à l'article 109.7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), le règlement no 383/2012 modifiant le règlement de plan d'urbanisme de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults, celui-ci étant **conforme** aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;
2. de transmettre la résolution d'approbation ainsi que le certificat de conformité relatif au règlement no 383/2012 à la municipalité concernée.

ADOPTÉ

C) APPROBATIONS DE MODIFICATIONS
À DES RÈGLEMENTS D'URBANISME

C.1) Drummondville

Règlement no 4367

mrc10252/13

ATTENDU QUE la Ville de Drummondville a transmis pour approbation son règlement no 4367 amendant le règlement de permis et certificats no 4303;

ATTENDU QUE cette modification a pour objet de soustraire à l'obligation d'être desservis par les services d'aqueduc ou d'égouts, les terrains destinés à être construits dans la zone rurale R-9502;

ATTENDU les explications de l'aménagiste, M. Lucien Lampron quant à ce dossier;

ATTENDU les discussions des membres du conseil de la MRC à ce sujet;

Il est, sur proposition de M. Yvon Lampron, appuyé par Mme Carole Côté, unanimement résolu par le conseil de la MRC de Drummond

1. d'approuver, conformément à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), le règlement no 4367 modifiant le règlement de permis et certificats de la Ville de Drummondville, celui-ci étant **conforme** aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;
2. de transmettre la résolution d'approbation ainsi que le certificat de conformité relatif au règlement no 4367 à la municipalité concernée.

ADOPTÉ

C.2) Saint-Eugène

Règlement no 417

mrc10253/13

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Eugène a transmis pour approbation son règlement no 417 amendant le règlement de permis et certificats no 367;

ATTENDU QUE cette modification a pour objet d'assujettir dans la zone commerciale C2, la mise en place des véhicules de camping, à l'obtention d'un certificat d'autorisation;

ATTENDU les explications de l'aménagiste, M. Lucien Lampron quant à ce dossier;

ATTENDU QUE les membres du CCA recommandent unanimement au conseil d'approuver ledit règlement;

ATTENDU les discussions des membres du conseil de la MRC à ce sujet;

Il est, sur proposition de Mme Suzanne Pinard Lebeau, appuyé par M. Félicien Cardin, unanimement résolu par le conseil de la MRC de Drummond

1. d'approuver, conformément à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), le règlement no 417 modifiant le règlement de permis et certificats de la Municipalité de Saint-Eugène, celui-ci étant **conforme** aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire ainsi qu'aux orientations gouvernementales relatives à la protection du territoire et des activités agricoles;
2. de transmettre la résolution d'approbation ainsi que le certificat de conformité relatif au règlement no 417 à la municipalité concernée.

ADOPTÉ

D) ADOPTION D'UN DOCUMENT INDIQUANT LA NATURE DES MODIFICATIONS (MRC-720)

(COMPLEXE ENVIRONNEMENTAL ET ÉNERGÉTIQUE)

mrc10254/13

ATTENDU QUE le 15 février 2013, le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire approuvait le règlement # MRC-720 modifiant le schéma d'aménagement de la MRC de Drummond;

ATTENDU QU'avec cette approbation, ledit règlement est entré en vigueur le jour même;

ATTENDU QUE par la suite, la MRC se doit, selon l'article 53.11.4 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1) d'adopter et de transmettre un document indiquant aux municipalités membres les éléments de leur plan et règlements d'urbanisme qu'elles doivent modifier pour les rendre conformes au règlement # MRC-720;

ATTENDU QUE l'aménagiste a déposé un document donnant la liste des municipalités visées par la modification au schéma ainsi que la nature des modifications qui devront être apportées à leurs plans et règlements d'urbanisme;

Il est, sur proposition de M. Michel Bourgeois, appuyé par M. Jean Parenteau, unanimement résolu par le conseil de la MRC de Drummond, à savoir :

1. d'adopter le document indiquant la nature des modifications qu'une municipalité devra apporter à son plan et à ses règlements d'urbanisme, suite à l'entrée en vigueur du règlement # MRC-720 modifiant le schéma d'aménagement de la MRC de Drummond.
2. de transmettre copie dudit document
 - aux municipalités membres de la MRC
 - aux MRC adjacentes

ADOPTÉ

E) MODIFICATION AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT
(*TRANSFORMATION TERRAINS CAMPING*)

Résolution d'adoption du règlement

mrc10255/13

RÈGLEMENT MRC-724

ATTENDU QUE l'aménagiste dépose pour adoption un règlement modifiant le schéma d'aménagement de la MRC de Drummond afin de permettre la transformation d'un terrain de camping en une zone de villégiature où seuls des véhicules récréatifs seraient utilisables à des fins d'habitation;

ATTENDU QUE la MRC a adopté, par résolution, le projet de règlement portant sur le même objet le 12 décembre 2012;

ATTENDU QUE lors de l'assemblée publique tenue le 11 février 2013, la Commission d'aménagement n'a recueilli aucun commentaire concernant ladite modification;

ATTENDU QUE le conseil de la MRC de Drummond désire se prévaloir des dispositions de l'article 47 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. c. A-19.1);

ATTENDU QU'avis de motion avec dispense de lecture dudit règlement a régulièrement été donné lors de la séance ordinaire de ce conseil du 12 décembre 2012;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Il est, sur proposition de Mme Francine Ruest Jutras, appuyé par M. Claude Lapolice, unanimement résolu par le conseil de la MRC de Drummond d'adopter le règlement # **MRC-724** relatif à la transformation d'un terrain de camping en une zone de villégiature où seuls des véhicules récréatifs seraient utilisables à des fins d'habitation; ledit règlement demeurant joint aux présentes pour valoir comme si ici tout au long récité.

ADOPTÉ

F) MODIFICATION AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT
(*AGRANDISSEMENT DU PERIMETRE D'URBANISATION - SAINT-GERMAIN-DE-GRANTHAM*)

Résolution d'adoption du règlement

mrc10256/13

RÈGLEMENT MRC-725

ATTENDU QUE l'aménagiste dépose pour adoption un règlement modifiant le schéma d'aménagement de la MRC de Drummond afin d'agrandir le périmètre d'urbanisation de la Municipalité de Saint-Germain-

de-Grantham, sur le lot 503, pour tenir compte d'une exclusion de la zone agricole;

ATTENDU QUE la MRC a adopté, par résolution, le projet de règlement portant sur le même objet le 9 janvier 2013;

ATTENDU QUE lors de l'assemblée publique tenue le 28 février 2013, la Commission d'aménagement n'a recueilli aucun commentaire concernant ladite modification;

ATTENDU QUE le conseil de la MRC de Drummond désire se prévaloir des dispositions de l'article 47 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. c. A-19.1);

ATTENDU QU'avis de motion avec dispense de lecture dudit règlement a régulièrement été donné lors de la séance ordinaire de ce conseil du 9 janvier 2013;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Il est, sur proposition de M. Yvon Lampron, appuyé par Mme Carole Côté, unanimement résolu par le conseil de la MRC de Drummond d'adopter le règlement # **MRC-725** relatif à l'agrandissement du périmètre d'urbanisation de la Municipalité de Saint-Germain-de-Grantham, sur le lot 503, pour tenir compte d'une exclusion de la zone agricole.

ADOPTÉ

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT # MRC-465 RELATIF AU PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (PGMR)

RÉSOLUTION D'ADOPTION DU RÈGLEMENT

mrc10257/13

RÈGLEMENT MRC-726

ATTENDU QUE conformément à l'article 53.7 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LRQ, c. Q-2), la MRC de Drummond s'est dotée d'un plan de gestion des matières résiduelles (PGMR), plan qui s'inscrivait dans les cadres fixés par la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998 – 2008;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement # MRC-465 relatif au Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) pour permettre l'implantation, sur la propriété de Waste Management située dans la Ville de Drummondville (secteur Saint-Nicéphore), un complexe environnemental et énergétique;

ATTENDU que le ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) a jugé le projet de PGMR conforme aux exigences de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., c. Q-2);

ATTENDU QU'avis de motion avec dispense de lecture dudit règlement a régulièrement été donné lors de la séance ordinaire de ce conseil du 7 mars 2013;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Il est, sur proposition de Mme Marie-Andrée Auger, appuyé par M. Michel Bourgeois, unanimement résolu par le conseil de la MRC de Drummond d'adopter le règlement # **MRC-726** relatif au PGMR; ledit règlement demeurant joint aux présentes pour valoir comme si ici tout au long récité.

ADOPTÉ

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT # MRC-476
LIMITANT LA MISE EN DÉCHARGE OU L'INCINÉRATION
SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC DE DRUMMOND**

RÉSOLUTION D'ADOPTION DU RÈGLEMENT

mrc10258/13

RÈGLEMENT MRC-727

ATTENDU QUE conformément aux dispositions des articles 53.7 et suivants de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LRQ c.Q-2), la MRC de Drummond a élaboré et adopté, via son règlement # MRC-465, un plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) pour son territoire;

ATTENDU QU'il est de la volonté du conseil de la MRC de Drummond d'augmenter le tonnage de matières résiduelles provenant de l'extérieur du territoire en conformité avec la modification de son PGMR;

ATTENDU QU'avis de motion avec dispense de lecture dudit règlement a régulièrement été donné lors de la séance ordinaire de ce conseil du 7 mars 2013;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Il est, sur proposition de M. Michel Noël, appuyé par Mme Marie-Andrée Auger, unanimement résolu par le conseil de la MRC de Drummond d'adopter le règlement # **MRC-727** limitant la mise en décharge ou l'incinération sur son territoire; ledit règlement demeurant joint aux présentes pour valoir comme si ici tout au long récité.

ADOPTÉ

**MODIFICATION À L'ENTENTE RELATIVE À DES
SERVICES EN INSPECTION**

MUNICIPALITÉ DE SAINT-FELIX-DE-KINGSEY

mrc10259/13

ATTENDU la résolution # 2013-02-036 de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey par laquelle celle-ci manifeste son désir de modifier le protocole d'entente intermunicipale de services en inspection afin d'y ajouter l'application du règlement relatif aux nuisances, incluant l'émission des constats d'infractions;

ATTENDU les discussions des membres du comité administratif de planification quant aux règles et tarifs applicables pour chacun desdits sujets;

Il est, sur proposition de M. Benoit Bourque, appuyé par Mme Carole Côté, unanimement résolu par le conseil de la MRC de Drummond d'accepter les mandats que veut lui confier la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey et à cet effet :

1. d'autoriser la modification de l'entente intermunicipale conforme aux règles et tarifs habituellement applicables par la MRC en fonction des travaux à réaliser;
2. d'autoriser et mandater monsieur le préfet et le directeur général soussigné à signer pour et au nom de la MRC de Drummond tous les documents nécessaires ou utiles à l'accomplissement de la présente résolution, incluant le protocole d'entente intermunicipale.

ADOPTÉGESTION DES COURS D'EAUMRC DES MASKOUTAINSCours d'eau Rivière Scibouette, branche # 92

mrc10260/13

ATTENDU QUE la MRC des Maskoutains entend procéder, dès 2013, à des travaux d'entretien sur les branches du cours d'eau Rivière Scibouette;

ATTENDU QUE chacune de ces branches du cours d'eau Rivière Scibouette est entièrement située sur le territoire de la MRC des Maskoutains;

ATTENDU QUE en outre, le bassin versant attribuable à chacune de ces branches du cours d'eau Rivière Scibouette, est aussi entièrement situé sur le territoire de la MRC des Maskoutains;

ATTENDU QU'en conséquence de ce qui précède, tous les coûts reliés aux travaux d'entretien prévus par la MRC des Maskoutains seront entièrement assumés par cette MRC;

ATTENDU les discussions des membres du conseil de la MRC à ce sujet;

Il est, sur proposition de M. Michel Bourgeois, appuyé par Mme Carole

Côté, unanimement résolu par le conseil de la MRC de Drummond d'accepter que la MRC des Maskoutains prenne les dispositions pour effectuer, sans autre formalité, les interventions qu'elle juge appropriées dans la branche # 92 du cours d'eau Rivière Scibouette; étant entendu que tous les coûts reliés aux travaux d'entretien prévus par la MRC des Maskoutains seront entièrement assumés par elle.

ADOPTÉ

CORRESPONDANCES

A) INFORMATION GÉNÉRALE

Diverses correspondances sont transmises aux membres du conseil dont le résumé est décrit au procès-verbal du CAP du 26 février 2013.

B) DEMANDE D'APPUI

MRC de Nicolet-Yamaska

Appui au positionnement régional en matière de partage
des données géographiques

mrc10261/13

ATTENDU les responsabilités d'aménagement du territoire, d'évaluation foncière et de développement économique confiées par le gouvernement du Québec aux MRC du Québec;

ATTENDU QUE la MRC de Nicolet-Yamaska, à l'instar de la plupart des autres MRC du Québec, a mis sur pied un service de géomatique afin d'outiller ses fonctionnaires et élus au moyen d'informations géographiques de qualité contribuant ainsi à améliorer la qualité et l'efficacité des services offerts aux municipalités et aux citoyens de son territoire;

ATTENDU QUE la MRC a participé avec les quatre (4) autres MRC du Centre-du-Québec à la mise sur pied en 2001 de l'Agence de géomatique du Centre-du-Québec qui offre des services aux MRC et à d'autres partenaires du territoire;

ATTENDU QUE la MRC comme l'Agence de géomatique du Centre-du-Québec cherche fréquemment à obtenir de nouvelles données géographiques afin d'améliorer ses services;

ATTENDU QUE les informations géographiques améliorent grandement la connaissance des ressources humaines et biophysiques des territoires et que ces connaissances participent nécessairement au développement économique et social des régions;

ATTENDU QUE les données géographiques de base (orthophotos, microrelief, pédologie, cartes forestières, milieux humides, réseau hydrographique,...) sont essentielles aux acteurs régionaux du développement économique, social et culturel et que leur diffusion est restreinte en raison de leur coût élevé;

ATTENDU QUE les MRC, les municipalités et toutes les organisations régionales ont besoin de connaissances géographiques exhaustives et d'une gestion de l'information toujours plus fine dans le domaine de l'aménagement du territoire, de l'urbanisation, de l'agriculture, des forêts et
ATTENDU QUE les données géographiques contribuent à identifier les enjeux du territoire, à étudier et à gérer les différentes zones d'activité humaine;

ATTENDU QUE depuis plusieurs années, les gouvernements des Etats-Unis et du Canada diffusent gratuitement et largement des informations géographiques de base de haute qualité;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec est un producteur important de données géographiques notamment le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), le ministère des Transports du Québec (MTQ), le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) et le ministère des Ressources naturelles (MRN), ce dernier possédant une importante cartothèque;

ATTENDU QUE ces ministères et en particulier le MRN possèdent des données pertinentes au travail des MRC tel que des photos aériennes, des orthophotos et des cartes, mais que ces données doivent être en général acquises à grand frais par les MRC et les autres acteurs régionaux;

ATTENDU QUE les données produites par le gouvernement ont déjà été payées par des deniers publics et qu'une plus grande diffusion de ces données contribuerait à créer du développement économique et faciliterait le travail des MRC comme celui d'autres partenaires travaillant dans le secteur public ou parapublic;

ATTENDU les possibilités de diffusion qu'offre Internet et que certains gestes intéressants ont été posés par le gouvernement par le passé par exemple avec le système SIGAT mis en place par le MAMROT;

ATTENDU les discussions des membres du conseil de la MRC à ce sujet;

Il est, sur proposition de M. Michel Bourgeois, appuyé par M. Claude Bahl, unanimement résolu par le conseil de la MRC de Drummond de demander au gouvernement du Québec de revoir ses politiques concernant la diffusion de ses données géographiques afin de permettre un libre accès aux MRC et à ses partenaires à son vaste éventail de données leur permettant ainsi de mieux remplir leurs mandats dont la plupart sont issus de directives gouvernementales.

QUE copie de cette résolution soit transmise à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et à l'Union des Municipalités du Québec (UMQ) en leur demandant de l'appuyer et d'entreprendre des démarches auprès des instances gouvernementales pour faciliter l'accès des MRC aux données géographiques gouvernementales et à

- Mme Martine Ouellet, ministre du MRN
- M. François Gendron, ministre du MAPAQ
- M. Sylvain Gaudreault, ministre du MTQ et du MAMROT
- M. Yves-François Blanchet, ministre du MDDEFP et ministre responsable de la région.

ADOPTÉ

RAPPORT DES COMITÉS ET REPRÉSENTATIONS

A) COMITÉ DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Prenant la parole, Mme Francine Ruest Jutras, informe ses collègues des principaux sujets abordés lors des rencontres du comité de Gestion des matières résiduelles de la MRC de Drummond, tenues les 13 et 27 février dernier, savoir :

- **Impacts advenant la fermeture du site d'enfouissement de Waste Management**

Lors de ces deux rencontres, le comité s'est questionné sur les conséquences qui résulteraient de la fermeture du seul lieu d'enfouissement technique sur le territoire de la MRC.

D'après une analyse de contrats municipaux pour l'enlèvement, le transport et l'enfouissement des déchets, certaines municipalités de la MRC auraient sans doute à renégocier les clauses relatives à l'endroit où sont enfouis les matières résiduelles avec les conséquences financières qui peuvent en découler.

Cette situation serait également embêtante pour les entreprises de notre région lesquelles seraient obligées de faire transporter à grand frais leurs déchets en dehors du territoire de la MRC.

Le comité espère que les municipalités de la MRC pourront continuer d'avoir accès à un lieu d'enfouissement à proximité pour éviter tout le casse tête énoncé précédemment.

- **Ressorcerie Transition – dépôt du Bilan 2012 et demande d'aide financière pour le projet de rembourrage de meubles**

Les membres du CGMR ont pris connaissance du bilan 2012 de Ressorcerie Transition. L'année 2012 fut, pour la ressource, une année de croissance et de réalisations exceptionnelles.

Pour l'année 2013, la ressource poursuivra ses démarches afin de démarrer son atelier de rembourrage de meubles.

- **Projet de modification du règlement sur la compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation des matières résiduelles**

Le 9 janvier dernier, le Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) publiait dans la Gazette officielle, un *projet de règlement modifiant le Règlement sur la compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation de matières résiduelles*.

Cette modification risque d'avoir des répercussions importantes sur les montants touchés par les municipalités en matière de compensation sur la collecte sélective.

- **Gestion des matières organiques en milieu rural**

Selon le dernier bilan de Recyc-Québec sur la gestion des matières résiduelles au Québec (Bilan 2010-2011), les matières organiques comptent pour près de 58 % des matières enfouies d'origine résidentielle.

Un des objectifs inscrits dans la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008* était la mise en valeur de 60 % des matières organiques. Ainsi conformément à cet objectif, le Plan de gestion des matières résiduelles de la MRC de Drummond (PGMR) prévoit dans ses actions, l'implantation de la collecte sélectives des matières compostables (herbes et feuilles) (action 5B) ainsi que l'implantation de la collecte à trois voies (matières recyclables, matières compostables et résidus (action 5C).

La nouvelle *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 2011-2015*, poursuit l'atteinte de cet objectif de valorisation des matières organiques d'ici 2015 et vise l'interdiction d'enfouir cette matière en 2020.

Le comité se questionne sur la pertinence d'implanter en milieu rural la collecte des matières compostables. À cet effet, un document de réflexion présentant les différentes approches possibles pour valoriser les matières organiques, sera transmis aux municipalités rurales dans les prochaines semaines. Dans cet envoi il sera demandé aux municipalités leur avis sur la meilleure façon de gérer les matières organiques générées sur leur territoire.

Il ne faut pas oublier que les redevances à l'élimination que reçoivent les municipalités seront dorénavant calculées en tenant compte uniquement de la performance des municipalités à détourner les matières de l'enfouissement. Ainsi, moins une municipalité enfouie de matières résiduelles, plus élevé sera le montant de la redevance qu'elle recevra.

Copie de ce rapport est remis à chacun des membres du conseil de la MRC de Drummond.

A.1) Ressourcerie Transition – dépôt du Bilan 2012 et demande d’aide financière pour le projet de remboursement de meubles

mrc10262/13

ATTENDU QUE l’année 2012 fut, pour Ressourcerie Transition, une année de croissance et de réalisations exceptionnelles;

ATTENDU QUE la ressourcerie poursuivra ses démarches afin de démarrer son atelier de remboursement de meubles;

ATTENDU QUE la ressourcerie souhaiterait obtenir à court terme une partie de l’aide financière consentie par la MRC lors du dernier budget;

ATTENDU QUE le premier 5 000 \$ permettrait l’embauche du rembourreur et l’achat de l’équipement et de l’outillages de base;

ATTENDU QUE le démarrage de l’atelier de remboursement est prévu vers le 15 mars prochain;

ATTENDU les discussions des membres du conseil de la MRC à ce sujet;

Il est, sur proposition de M. Gilles Watier, appuyé par M. Jean-Guy Hébert, unanimement résolu par le conseil de la MRC de Drummond de verser un premier de montant de 5 000 \$ à Ressourcerie Transition pour le démarrage de l’atelier de remboursement.

ADOPTÉ

A.2) Projet de modification du règlement sur la compensation pour les services municipaux fournis en vue d’assurer la récupération et la valorisation des matières résiduelles

mrc10263/13

ATTENDU QUE le projet de règlement modifiant le Règlement sur la compensation pour les services municipaux fournis en vue d’assurer la récupération et la valorisation de matières résiduelles a été publié dans la *Gazette officielle du Québec* du 9 janvier 2013;

ATTENDU QUE selon les dispositions énoncées dans le projet de règlement, le gouvernement propose de réduire la compensation versée aux municipalités en partageant entre les entreprises et les municipalités, certaines sommes associées à la gestion des matières « Autres » qui, sans être désignées dans le règlement, sont gérées par les municipalités à l’occasion de la collecte, du transport, du tri et du conditionnement (CTTC) des matières recyclables, et ce, en vue d’en assurer leur récupération et leur valorisation;

ATTENDU QUE selon l’analyse des coûts marginaux, le volume de 15 % de matière ciblée ne constituerait qu’un coût net total de 6,2 % et que c’est sur la base des coûts nets que le gouvernement doit justifier son projet de loi;

ATTENDU QUE les municipalités assument seules et ne sont pas compensées pour les coûts liés à un certain volume de matières recyclables

qui font également l'objet d'un tri inadéquat et qui sont ainsi dirigées vers l'élimination;

ATTENDU QUE les matières désignées comme « autres » ne devraient pas comprendre les matières consignées, qui font l'objet d'un système de récupération parallèle très performant ;

ATTENDU QUE les municipalités doivent déjà assumer seules les coûts d'acquisition et de remplacement des contenants requis pour la collecte, les initiatives d'information, de sensibilisation et d'éducation ainsi que les frais de gestion relativement aux matières recyclables;

ATTENDU QUE l'incohérence apparente entre ce projet de règlement et le projet de loi 88, adopté par le gouvernement du Québec et au terme duquel, il s'est engagé auprès des municipalités à compenser 100 % des coûts nets de la collecte sélective;

ATTENDU QUE la MRC de Drummond s'oppose vigoureusement, après tant d'efforts dans l'implantation des systèmes de collecte sélective, à une révision à la baisse de la compensation pour la collecte sélective;

ATTENDU les discussions des membres du conseil de la MRC à ce sujet;

Il est, sur proposition de M. Yvon Lampron, appuyé par M. Michel Noël, unanimement résolu par le conseil de la MRC de Drummond de demander au Ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP), de réviser le projet de règlement de façon à maintenir l'entière compensation dès 2013, pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation de matières résiduelles.

QUE copie de la présente soit transmise à

- M. Yves-François Blanchet, ministre du MDDEFP et député de Drummond
- M. Sylvain Gaudreault, ministre du MAMROT
- M. Sébastien Schneeberger, député de Drummond
- Mme Peggy Bachman, directrice générale de l'UMQ
- Mme Ann Bourget, directrice générale de la FQM
- M. Sylvain Massicotte, de l'AOMGMR

ADOPTÉ

B) RÉSEAUX PLEIN AIR DRUMMOND INC.

Prenant la parole, M. Michel Bourgeois précise à l'assemblée réunie, que le 28 février dernier, Réseaux Plein Air Drummond (RPAD) tenait une rencontre de son conseil d'administration. Les points suivants furent entre autres présentés, savoir :

- Présentation des états financiers au 20 février 2013.
- Projet de budget 2013 ainsi qu'un retour sur la finalité du projet de l'Avenir.

- Discussion sur la Halte-vélo à Saint-Majorique et au le bail y afférent.
- Un bref retour sur la discussion avec la municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover et le retrait de cette dernière du comité Réseaux Plein Air Drummond.
- Échanges qui ont eu lieu avec les municipalités de Saint-Germain-de-Grantham et de Saint-Edmond-de-Grantham concernant le déplacement de la piste actuelle. Rien n'est encore fixé et des suggestions seront apportées par les parties concernées dans ce tracé cyclable.
- Mme Anne-Marie Tremblay a été embauchée pour faire le suivi du Projet MEAPAV. Son salaire est entièrement défrayé par le projet MEAPAV et VÉLO-QUÉBEC.
- Achalandage à la Courvalloise moins grand que l'an passé. En espérant un meilleur rendement que l'an passé pour la période de relâche si la neige est au rendez-vous.

Copie de ce rapport est remis à chacun des membres du conseil de la MRC de Drummond.

C) SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DE DRUMMOND

Prenant la parole, Mme Suzanne Pinard Lebeau fait pour le bénéfice de ses collègues, un court rapport des principaux éléments discutés lors de la rencontre du 24 janvier 2013 du conseil d'administration de la Société d'Histoire de Drummond (SHD) :

- L'habituel suivi des finances de l'organisme a permis de faire le constat d'une bonne situation financière et d'un respect rigoureux des prévisions budgétaires.
- L'avancée du projet de la nouvelle bibliothèque à Drummondville pour lequel la SHD est un partenaire.
- Dépôt du plan d'actions 2013 ainsi que des prévisions budgétaires pour ledit exercice financier.

Copie de ce rapport est remis à chacun des membres du conseil de la MRC de Drummond.

D) ENVIRONNEMENT BLOC VERT

Prenant la parole, Mme Marie-Andrée Auger fait pour le bénéfice de ses collègues, un court rapport des principaux éléments discutés lors de la rencontre du 13 décembre 2012 de Environnement Bloc vert :

- Début d'une nouvelle offensive conjointe d'Environnement Bloc Vert et de la SDED aux fins de recruter de nouvelles entreprises intéressées à mettre en place les efforts suffisants pour atteindre l'attestation ICI ON RECYCLE.
- Succès des récentes conférences de Mme Andréanne Blais et de M. Yves Gatién concernant les thèmes suivants : Noël en vert et la Maison solaire.
- Appui à Pro-recycle et au mouvement Pro-consigne.

Copie de ce rapport est remis à chacun des membres du conseil de la MRC de Drummond.

E) CARREFOUR DÉVELOPPEMENT SOCIAL (CDS)

Prenant la parole, Mme Marie-Andrée Auger informe ses collègues que récemment encore le Carrefour de Développement social (CDS) s'est réuni aux fins de notamment discuter de

- La présentation de M. Marc St-Louis, coordonnateur d'Habit-Action, qui trace le portrait du phénomène de l'itinérance dans la MRC de Drummond et de l'action des Équipes de proximité en la matière.
- Suivi des démarches en regard du grand projet *Drummond en forme et en santé*, notamment concernant :
 - la planification stratégique 2013 – 2015
 - la mise à jour des données sur les différents milieux de vie

Copie de ce rapport est remis à chacun des membres du conseil de la MRC de Drummond.

F) CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DU CENTRE-DU-QUÉBEC (CRECQ)

Prenant la parole, Mme Marie-Andrée Auger fait pour le bénéfice de ses collègues, un court rapport des principaux éléments discutés lors de la rencontre du 10 janvier 2013 du Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec (CRECQ) :

- Les détails du cadre d'intervention préliminaire pour la conservation des milieux naturels qui sera proposé aux décideurs régionaux au cours des prochaines semaines.
- Formation d'un comité technique de planification stratégique.
- Acceptation d'un nouveau logo pour identifier le CRECQ.

Copie de ce rapport est remis à chacun des membres du conseil de la MRC de Drummond.

G) PISTE CYLCLABLE À L'AVENIR

Prenant la parole, M. Jean Parenteau informe les membres du conseil qu'après consultation avec RPAD, en regard de l'utilisation de tronçons de pistes cyclables par des VHR, il est possible qu'il soumette au comité de Sécurité publique de la MRC l'idée de modifier le règlement relatif aux pistes cyclables, applicable par la Sûreté du Québec, de manière à recommander une hausse notable des amendes pour les VHR qui empruntent sans droit une piste cyclable.

H) COMITÉ DE SÉCURITÉ INCENDIE

Prenant la parole, M. Yvon Lampron indique aux membres du conseil qu'il a sommairement pris connaissance du « *Projet d'entraide mutuelle – Services d'incendie MRC Drummond et municipalités périphériques* » préparé par le regroupement des chefs pompiers et que la chose lui fait suggérer une prochaine rencontre du comité Sécurité incendie de la MRC, pour notamment discuter :

- Du document ci-haut mentionné.
- Du rôle des différents partenaires concernés par le dossier de la sécurité incendie.

PÉRIODE DE QUESTIONS AU PUBLIC

Aucune question et aucun point particulier n'est soulevé lors de la période dévolue aux questions du public.

LEVÉE DE LA SÉANCE

mrc10264/13

L'ordre du jour ayant été épuisé et aucune autre proposition n'étant faite, il est, sur proposition de M. Claude Bahl, appuyé par M. Jean Parenteau, unanimement résolu par le conseil de lever la présente séance.

ADOPTÉ

LA SÉANCE EST LEVÉE À 20 H 20.

Jean-Pierre Vallée
Préfet

Michel Gagnon
Directeur général

<p>RÉSUMÉ DU PROCÈS-VERBAL DU 6 MARS 2013</p>
--

ORDRE DU JOUR mrc10245/13 33

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 FÉVRIER 2013
mrc10246/13 34

FINANCES

- A) RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL SUR LES DÉPENSES 34
- B) ASSOCIATION DES DIRECTEURS GÉNÉRAUX DES MRC DU QUÉBEC (ADGMRCQ)
 - B.1) *Renouvellement d'adhésion* mrc10247/13 34
 - B.2) *Colloque printemps 2013* mrc10248/13 35
- C) ORDRE DES URBANISTES DU QUÉBEC
 - Renouvellement de cotisation* mrc10249/13 35

AMÉNAGEMENT

- A) RAPPORT DU PRÉSIDENT DU COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE (CCA)
 - Avis sur un projet de règlement d'urbanisme*
Municipalité de Saint-Eugène
Second projet de règlement no 415 (terrain camping) mrc10250/13 36
- B) APPROBATION DE MODIFICATIONS À UN RÈGLEMENT DE PLAN D'URBANISME
 - Sainte-Brigitte-des-Saults*
Règlement no 383/2012 mrc10251/13 37
- C) APPROBATIONS DE MODIFICATIONS À DES RÈGLEMENTS D'URBANISME
 - C.1) *Drummondville*
Règlement no 4367 mrc10252/13 38
 - C.2) *Saint-Eugène*
Règlement no 417 mrc10253/13 38
- D) ADOPTION D'UN DOCUMENT INDIQUANT LA NATURE DES MODIFICATIONS (MRC-720)
(COMPLEXE ENVIRONNEMENTAL ET ÉNERGÉTIQUE) MRC10254/13 39
- E) MODIFICATION AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT (*TRANSFORMATION TERRAINS CAMPING*)
Résolution d'adoption du règlement mrc10255/13 40
RÈGLEMENT MRC-724
- F) MODIFICATION AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT (*AGRANDISSEMENT DU PERIMETRE D'URBANISATION - SAINT-GERMAIN-DE-GRANTHAM*)
Résolution d'adoption du règlement mrc10256/13 40
RÈGLEMENT MRC-725

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT # MRC-465 RELATIF AU PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (PGMR)

RÉSOLUTION D'ADOPTION DU RÈGLEMENT MRC10257/13 41
RÈGLEMENT MRC-726

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT # MRC-476 LIMITANT LA MISE EN DÉCHARGE OU L'INCINÉRATION SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC DE DRUMMOND

RÉSOLUTION D'ADOPTION DU RÈGLEMENT MRC10258/13 42
RÈGLEMENT MRC-727

MODIFICATION À L'ENTENTE RELATIVE À DES SERVICES EN INSPECTION

MUNICIPALITÉ DE SAINT-FELIX-DE-KINGSEY MRC10259/13 43

GESTION DES COURS D'EAU**MRC DES MASKOUTAINS**

Cours d'eau Rivière Scibouette, branche # 92 *mrc10260/13*43

CORRESPONDANCES

A) INFORMATION GÉNÉRALE.....44

B) DEMANDE D'APPUI

MRC de Nicolet-Yamaska

Appui au positionnement régional en matière de partage des données géographiques

mrc10261/13 44

RAPPORT DES COMITÉS ET REPRÉSENTATIONS

A) COMITÉ DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

*A.1) Ressourcerie Transition – dépôt du Bilan 2012 et demande d'aide
financière pour le projet de remboursement de meubles* *mrc10262/13*.....48

*A.2) Projet de modification du règlement sur la compensation pour les services
municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation des
matières résiduelles* *mrc10263/13*.....48

B) RÉSEAUX PLEIN AIR DRUMMOND INC.....49

C) SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DE DRUMMOND50

D) ENVIRONNEMENT BLOC VERT.....50

E) CARREFOUR DÉVELOPPEMENT SOCIAL (CDS).....51

F) CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DU CENTRE-DU-QUÉBEC (CRECQ)51

G) PISTE CYCLABLE À L'AVENIR52

H) COMITÉ DE SÉCURITÉ INCENDIE52

PÉRIODE DE QUESTIONS AU PUBLIC52

LEVÉE DE LA SÉANCE *mrc10264/13*.....52